

LANNEDERN

enquête au 12

par M. Dicus

1809 = en Lennuon

oes
e vous
as pas
dans notre
avons
quence
roit elle
n servir
blic ny
sans
fideles
cipale
aroz
re

44
Monsieur Traourves
J'ay l'honneur de vous
Certifier que nous n'avons pas
de Chapelles disponibles dans notre
Commune Celle que nous avons
est déjà vendue Inconsequence
elle n'est pas disponible auroit elle
été disponible elle n'auroit pu servir
pour la commodité du public ny
procurer l'instruction des enfans
et la messe les dimanches aux fideles
trop éloigné de l'Eglise principale

Le Carole
maire

Lormedern

monseigneur

Conformément aux ordres de mon
Levinaire général du diocèse de
Quimper j'ay voulu donner connoissance
des articles suivants.

1^o l'église paroissiale de l'année d'aujourd'hui
pour patron saint e' d' d' d'

2^o il y a dans l'année d'aujourd'hui six cent
Cinq aunes, dont 401 communiaisons

3^o Le nombre de prêtres nécessaire est
un

4^o Le prêtre destiné pour cette
paroissiale est un d' le goff

5^o je m'appelle yves le goff né en la
paroissiale de Brapparts en l'année
mil sept cent soixante trois le
vingt six mai, et prêtre
au sacerdoce le huit mars mil
sept cent quatre vingt huit

il n'existe par d'autres grâtes dans
la Commune

9^e j'ai vu de charrues domestiques
ni oratoires dans la Commune.

Cherme Devoir Salue et
Devoir Souhaiter une bonne
Santé

Je suis avec le plus grand
attachement votre très
humble et obéissant serviteur

Y Le g^off D'Essevant
De launiden

Le 21 mars 1804

Lundi 28 Sept 1814

M^r.

il n'existe pas de Recensement
Concernant la fabrication de
l'aimant. Ay. en a ce; mais
tout est vendu. j'ai consulté
et tout m'a été répondu.

pour vous en donner
une plus ample Connaissance
j'aurai l'honneur de
vous parler de vive voix

J'ai l'honneur d'être
avec respect -

très humble
et obéissant serviteur

Bihan
1814

À Monsieur de Lamoignon
Chancelier de la Cour de
Cassation

Le 28 septembre